Accusé de réception en préfecture
001-210101846-20260605-D_2026_06_05_32-DE
Date de télétransmission : 24/06/2026
Date de réception préfecture : 24/06/2026

D_2026_06_32_

République Française
Liberté-Egalité-Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTECOURT-ROMANECHE

L'an Deux Mil vingt-six, le 5 juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie GIVORD, Maire

Nombre de conseillers	
Effectif légal	15
en exercice	15
Présents	10
Votants	12
Pour :	12
Contre :	00
Abstention :	00

Présents : MRS : Vincent AZNAR, Jean-Robert BATAILLE, Mathis BLANC, Etienne DEMIAS, Mathieu DESBOIS, Charles STÖHR

MMES : Karine BLANC, Sylvie BOLLARD, Lydie DUBUISSON Nathalie GIVORD

Excusées : Céline GIRARD, Lydie ROLLIN, Titouan CALLOCH, Elisabeth BONNAND (procuration donnée à Nathalie GIVORD), , Jade FOLLET-TROSSET (procuration donnée à Lydie DUBUISSON

Le quorum est atteint.

M. Vincent AZNAR a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 29 mai 2026

Objet : DIA SEMPE

Le Maire informe le conseil qu'il est saisi d'une demande d'intention d'aliéner en date du 18 mai émanant de l'office notarial de SCP MATHIEU/PONS à Bourg-en-Bresse.
Cette dernière porte sur les parcelles AM 108 pour une partie de 6a 60ca, et AM 109 de 3a 90ca, situées 16 Route de Neuville et classées en zone UA du PLU appartenant à M. SEMPE Robert et Mme SARIA Rita. La parcelle AM 108 comporte un bâti. Le prix porté sur la DIA est de 125 000€
Le Maire propose de ne pas user de son droit de préemption.

Le conseil, après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité de ne pas user de son droit de préemption.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le secrétaire de séance
Vincent AZNAR

Le Maire, Nathalie GIVORD

MAIRIE DE HAUTECOURT-ROMANECHE AIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification du